

## Occupation du domaine public

### AVIS DE PUBLICITE DOMANIALE

L'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017, précise que lorsqu'une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public (AOT) vise une activité économique, la délivrance du titre d'autorisation d'occupation doit être précédée de mesures de publicité et de mise en concurrence.

Lorsque l'autorisation d'occupation est la résultante d'une manifestation d'intérêt spontanée, il appartient à l'autorité compétente de s'assurer au préalable, par une publicité suffisante, de l'absence d'autres initiatives concurrentes.

Le Département Côtes d'Armor, Autorité portuaire et la SPL ESKALE D'ARMOR, Concessionnaire du port de Pontrieux vous informent des disponibilités foncières et des demandes d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) en cours.

### PORT DE BINIC - ETABLES SUR MER – Manifestation d'intérêt spontanée

Messieurs Elie Jeannin et Kevin Pierre ont sollicité le Département des Côtes d'Armor et la SPL ESKALE D'ARMOR, par courrier pour la mise à disposition d'une surface de 15 m<sup>2</sup> sur le quai des Corsaires sur le domaine public maritime, pour la mise en place d'une activité économique liée au nautisme.

En application de l'article L2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la SPL ESKALE D'ARMOR, gestionnaire du port de Binic – Etables sur Mer pour le compte du Département des Côtes d'Armor prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée de Messieurs Elie Jeannin et Kevin Pierre et s'assure, par la présente publicité, et avant signature du titre, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente sur cette emprise portuaire, sous un délai de 3 semaines suivant la présente publication.




	<b>PORT DE BINIC</b> Appels à Manifestation d'Intérêt	Modifié par S. LATIMIER	06/03/2026
		Fichier : A4 Paysage	ECHELLE
		Plan (Membre 12)	1:2500
		Établissement : Eskale d'Armor	

Date de publication de la manifestation d'intérêt spontanée : **9 mars 2026.**

*Si vous souhaitez formuler une manifestation d'intérêt pour cette emprise, veuillez adresser votre demande **avant le 30 mars 2026** à : [contact@eskaledarmor.com](mailto:contact@eskaledarmor.com) (en envoyant un dossier de présentation du projet précisant les statuts du demandeur, la nature du projet, la durée souhaitée, la date du début...).*

 02 21 08 02 30

 [contact@eskaledarmor.com](mailto:contact@eskaledarmor.com)

 Bat. JERZUAL J114  
2, rue Jean Kuster  
22000 Saint-Brieuc

SA à conseil d'administration au capital social de 300 000 €  
Numéro SIRET: 89491642800028 | Numéro TVA Intracommunautaire : FR77894916428  
Numéro RCS : Saint-Brieuc B 894 916 428